

DELIBERATION N° 2024/043
Approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 14 mars 2024,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2012/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n° 2023/282 du 14 décembre 2024 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2024,
VU la délibération n° 2024/018 du 15 février 2024, relative au débat d'orientations budgétaires 2024,
VU la délibération n°2024/XXX du 14 mars 2024, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2023 certifié par le Trésorier de la province Sud,
VU la note explicative de synthèse n° 2024/07 du 15 février 2024,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa, exercice 2024, est arrêté en recettes à la somme de **six-cent-quatre-vingt-dix-millions-trois-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-cinquante-sept francs (690.379.357 F.CFP)** et en dépenses à la somme de **cinq-cent-cinquante-deux-millions-trois-cent-soixante-dix-huit-mille-deux-cent-quatre-vingts francs (552.378.280 F.CFP)** :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	524 411 359	524 411 359
Section d'Investissement	27 966 921	165 967 998
TOTAL BUDGET	552 378 280	690 379 357

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 4 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 17 MARS 2024

Le secrétaire de séance,



Marielka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2024 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.	464 000 000	011	Charges à caractère général	361 420 000
			012	Charges de personnel	30 000 000
			66	Charges financières	300 000
			67	Charges exceptionnelles	500 000
			042	Dotations aux amortissements	5 200 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	60 411 359	023	Virement à la section d'investissement	126 991 359
Total recettes		524 411 359	Total dépenses		524 411 359

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2024 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULE D'OPERATION	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
212801.	ACQUISITION MATERIEL DECHETS	3 621 721	8 000 000		
222801.	PLAN PLURIANNUEL PREVENTION DECHETS	4 802 800	553 000		
222802.	QAV SUD	5 289 400	5 000 000		
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		700 000		
OPFI	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (CHAP 001)				33 776 639
OPFI	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap.040)				5 200 000
OPFI	VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)				126 991 359
TOTAL		13 713 921	14 253 000	0	165 967 998
		27 966 921		167 349 222	

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2024 :

☐ Section d'Exploitation :

Recettes : 524 411 359 F.CFP

Dépenses : 524 411 359 F.CFP

☐ Section d'Investissement :

Recettes : 165 967 998 F.CFP

Dépenses : 27 966 921 F.CFP

TOTAL Recettes :	690 379 357 F.CFP
Dépenses :	552 378 280 F.CFP